



Remblai en limite de propriete

Par **simonette**, le **04/04/2008** à **00:07**

un remblai en limite de propriete d'une hauteur de 2metres peut -il être considéré comme une vue sur le terrain voisin au même titre qu'une terrasse ? Ce remblai est maintenu par un mur de la meme hauteur. Une porte fenêtre donne sur ce remblai.